

#### Décision n° 03-707 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 10 juin 2003

#### autorisant la société T-Systems International GmbH à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant du service fixe à usage privé et lui attribuant des fréquences pour trois liaisons entre Sarreguemines et l'Allemagne

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du codes des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2001 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2002 homologuant la décision n° 2001-1230 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 décembre 2001 fixant les conditions techniques et d'exploitation générales de la bande de fréquence 22-23,6 Ghz pour des liaisons de transmissions du service fixe ;

Vu la demande de la société T-Systems International GmbH reçue le 7 avril 2003 et son complément en date du 23 mai 2003 ;

Après en avoir délibéré le 10 juin 2003;

#### Décide:

Article 1 - La société T-Systems International GmbH est autorisée à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant du service fixe à usage privé pour le compte de la société Smart France SAS pour relier leur bâtiment situé à Sarreguemines à celui situé à Kleinblittersdorf (Allemagne) conformément à la description technique figurant dans l'annexe jointe.

**Article 2** - Ce réseau sera établi sans connexion à un réseau ouvert au public. Toute éventuelle connexion à un réseau ouvert au public devra se faire conformément aux dispositions de l'article D. 99-1 susvisé, la connexion ne devant pas permettre l'échange de communications entre des personnes autres que celles auxquelles l'usage du réseau est réservé.

**Article 3** - La présente autorisation est strictement personnelle à son titulaire et ne peut être cédée à un tiers.

**Article 4** - La délivrance de la présente autorisation ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l'établissement ou à l'exploitation du réseau.

**Article 5** - La durée de l'autorisation est fixée à dix ans.

**Article 6** - L'exploitant est assujetti au paiement des redevances annuelles de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret susvisé.

**Article 7** – Les canaux n° 1, 2 et 3 du plan 23 F, tels que défini à l'annexe de la décision n° 01-1230 du 19 décembre 2001, est attribué à l'exploitant pour trois liaisons entre Sarreguemines et Kleinblittersdorf (Allemagne) selon les conditions précisées dans l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 8** - Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire.

Fait à Paris, le 10 juin 2003.

Le Président

Paul Champsaur

## Liaison FH : T-Systems International GmbH / SMART France Europole de Sarreguemines - Kleinblittersdorf

Base	A		
Adresse	Europole de	Europole de Sarreguemines	
	57913 Hamb	pach	
Latitude	49°03'16''N	ford	
Longitude	07°02'40''E	st	
Altitude NGF	243	mètres	
Hauteur Antenne	25	mètres	
		_	
Fréquence émission	22044,75 M	Hz	
P.I.R.E.	23 dBm		
Gain maximum de l'antenne	46 dBi		
Polarisation de l'émission	V		

Base	В		·
Adresse	Auberg L254 - Feldweg		
	66271 Kleinblittersdorf (Allemagne)		rsdorf (Allemagne)
Latitude	49°10'13''	Nord	
Longitude	07°03'49''	Est	
Altitude NGF	355		mètres
Hauteur Antenne	40		mètres
Fréquence émission	23052,75 N	ИHz	
P.I.R.E.	23 dBm		
Gain maximum de l'antenne	46 dBi		
Polarisation de l'émission	V		

Liaison entre les deux bases décrites ci-dessus		
Liaison bilatérale ou unilatérale	Bilatérale	
Largeur de bande	28 MHz	
Longueur de la liaison	13,01 km	

## Liaison FH : T-Systems International GmbH / SMART France Europole de Sarreguemines - Kleinblittersdorf

Base	A			
Adresse	Europole de Sari	Europole de Sarreguemines		
	57913 Hambach			
	_			
Latitude	49°03'16''Nord			
Longitude	07°02'40''Est			
Altitude NGF	243	mètres		
Hauteur Antenne	26,50	mètres		
Fréquence émission	22212,75 MHz			
P.I.R.E.	23 dBm			
Gain maximum de l'antenne	46 dBi			
Polarisation de l'émission	V			

Base	В		
Adresse	Auberg L2	Auberg L254 - Feldweg	
	66271 Kleinblittersdorf (Allemagne)		
Latitude	49°10'13''	Nord	
Longitude	07°03'49''	Est	
Altitude NGF	355	mètres	
Hauteur Antenne	41,50	mètres	
Fréquence émission	23220,75 N	MHz	
P.I.R.E.	23 dBm		
Gain maximum de l'antenne	46 dBi		
Polarisation de l'émission	V		

Liaison entre les deux bases décrites ci-dessus		
Liaison bilatérale ou unilatérale	Bilatérale	
Largeur de bande	28 MHz	
Longueur de la liaison	13,01 km	

# Liaison FH : T-Systems International GmbH / SMART France Europole de Sarreguemines - Kleinblittersdorf

Base	A		
Adresse	Europole de	Europole de Sarreguemines	
	57913 Hamb	pach	
Latitude	49°03'16''N	lord	
Longitude	07°02'40''E	st	
Altitude NGF	243	mètres	
Hauteur Antenne	26,50	mètres	
Fréquence émission	22016,75 M	Hz	
P.I.R.E.	23 dBm		
Gain maximum de l'antenne	46 dBi		
Polarisation de l'émission	Н		

Base	В		
Adresse	Auberg L254 - Feldweg		
	66271 Kleinblittersdorf (Allemagne)		
Latitude	49°10'13''	Nord	
Longitude	07°03'49''	Est	
Altitude NGF	355		mètres
Hauteur Antenne	41,50		mètres
Fréquence émission	23024,75 N	ИHz	
P.I.R.E.	23 dBm		
Gain maximum de l'antenne	46 dBi		
Polarisation de l'émission	Н		

Liaison entre les deux bases décrites ci-dessus		
Liaison bilatérale ou unilatérale	Bilatérale	
Largeur de bande	28 MHz	
Longueur de la liaison	13,01 km	